



CHARTRE DE QUALITE

1. Groupe Management Service, division Consulting Santé, (GMS-Santé) s'engage à l'égard de ses clients et partenaires à respecter la présente Charte.
2. GMS Division Consulting Santé (GMS-Santé) met son expérience et ses connaissances au service du Client.
3. GMS-Santé accepte les actions de formation pour lesquelles il est compétent et se porte garant des compétences de ses intervenants, des méthodes et outils mis en œuvre dans l'accomplissement de son action de formation.
4. GMS-Santé fonde les formations sur les besoins actualisés de la profession.
5. GMS-Santé conçoit des formations dont le contenu est apte à résoudre les problèmes exprimés par le Demandeur, elle adapte sa formation aux besoins de celui-ci,
6. Les actions de formation réalisées par GMS-Santé font l'objet d'un accord contractuel conforme aux textes légaux en vigueur et aux règles d'éthique professionnelle.
7. GMS-Santé s'engage à informer l'Entreprise et/ou le stagiaire sur le programme et les modalités pratiques de la formation (nature, durée, horaires, effectifs, pré requis, objectifs, tarifs, modalités de règlement, délivrance d'une attestation de formation).
8. GMS-Santé s'engage à rendre compte des résultats et performances de la formation.
9. GMS-Santé s'engage à faire une évaluation de ses formations et une mise à jour consécutive régulière.
10. GMS-Santé s'engage à entretenir vis-à-vis de son Client une relation d'absolue loyauté. Les informations portées à sa connaissance au cours d'actions de formation sont confidentielles.